

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire
Sarl GALIBERT et Fils
Enquête publique – Réponse aux observations du public

Le 13 juin 2016,

Permanence du jeudi 19 mai 2016 :

Observation N°1

Jeudi 19 mai 2016 par Monsieur Jean Claude ASTRUC Alayrac

Consultation du dossier extension carrière GALIBERT. Réserve concernant le chemin d'accès à mes parcelles n°510 et 509, je souhaite que cette extension n'aliène pas l'accès à mes parcelles et que cela soit précisé plus clairement sur les plans.

Suit sa signature

Eléments de Réponse :

L'accès aux parcelles n°509 et 510 peut actuellement se faire de deux manières :

- Soit en empruntant le chemin rural de la Gailhouste depuis la RD 136. Il permet d'accéder directement à la parcelle n°509, puis 510,
- Soit en empruntant une piste d'accès en limite Sud de la carrière GALIBERT, qui a aménagé pour pouvoir contourner la carrière. Elle passe sur les parcelles n°1467 et 514 qui ne seront pas exploitées et resteront en dehors du périmètre clôturé de la carrière.

Tout au long de l'exploitation, au moins un de ces deux accès sera maintenu. Le maintien de la continuité des chemins ruraux fait l'objet d'une mesure spécifique (MR3) détaillée dans le DDAE en page 238.

Permanence du jeudi 19 mai 2016 :

Observation N°2

Le jeudi 19 mai 2016

M. ANGLADE Henri à Alayrac (12500) Espalion

Suit sa signature

Deux observations déposées entre la deuxième et la troisième permanence

Eléments de Réponse :

Sans objet

Vendredi 20 mai 16 :

Observation N°3

Il serait souhaitable de remettre en état toutes les zones non exploitées en respectant les essences d'origines (genévriers etc.) repenser la sécurité à l'occasion des tirs de mine sur les voies publiques.

Monsieur Madame BALDIR Lagarde

Suit la signature

Eléments de Réponse :

Le réaménagement de la carrière GALIBERT est coordonné à l'exploitation du site. Ainsi, les zones qui ne seront plus exploitées (extraction des matériaux, stockage de stériles et matériaux inerte) seront progressivement remise en état, conformément au réaménagement coordonné du site détaillé dans le DDAE en pages 306 et suivantes. Pour la revégétalisation, des espèces locales seront privilégiées (cf. page 302).

Mercredi 1 juin 2016

Observation N°4

Monsieur MAUREL Frédéric Galamans 12190 COUBISOU

Habitant le hameau de Galamans et n'étant pas desservi et raccordé au réseau d'eau communal il serait souhaitable de mettre une réserve concernant la pollution des sources en eau potable que nous utilisons tous les jours.

En effet la maison ORSAL de Galamans est desservie par une source potable lui appartenant qui provient du versant Est du ruisseau de Galamans en direction de la carrière et qui n'est pas pris en compte dans l'étude hydrologique de l'extraction de la carrière GALIBERT. Cette source est la seule alimentation en eau potable de la maison et on ne sait d'où elle provient exactement.

La maison MAUREL est alimentée par une source sur le versant Ouest du ruisseau de Galamans. Cette source peut avoir un lien avec une résurgence calcaire qui se trouve versant Est du ruisseau et qui provient d'un lac souterrain se situant sous le plateau calcaire de Bertolène en direction de la carrière GALIBERT.

Ainsi il serait préférable de réaliser un traçage comme le préconise l'étude hydrogéologique de la DREAL en période de forte pluie.

Il serait également souhaitable de mettre quelque chose en place concernant les nuisances dues à la poussière qui se dégage de la carrière lors des rafales de vents du Sud-Est en période sèche, blanchiment de la végétation dans la vallée à l'Ouest de la carrière.

Veuillez prendre en considération mes observations Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Suit la signature

Eléments de Réponse :

Remarques sur les points d'eau : Cf. Observation n°9

Remarques sur les poussières : des mesures de limitation des envols de poussières sont en place sur la carrière (captage au niveau de la foreuse, arrosage des pistes par temps sec...). La végétation alentours ne présente pas de traces notables de blanchissement.

Permanence du mercredi 1er juin 2016

Observation N°5

Monsieur BALDIR Lucien est fermier de la parcelle 495 section A. Dans cette parcelle il y a une source au débit conséquent intarissable (même en été) et dont le trop plein se déverse dans la Coussane.

Elles sont dans une petite plaine calcaire. Il aurait été souhaitable qu'une étude plus approfondie des eaux souterraines pour connaître le cheminement de ces eaux. L'activité de la carrière en profondeur pourrait compromettre cette source.

Monsieur Madame BALDIR Lucien

Lagarde Espalion

Suivent les signatures

Eléments de Réponse :

Remarques sur les points d'eau : Cf. Observation n°9

Permanence du mercredi 1er juin 2016

Observation N°6

Alain PRADALIER Nadaillac Héliciculteur

Je suis surpris que dans le rapport il soit indiqué qu'il n'y a aucun prélèvement d'eau.

À Galamans coté Alayrac il y a une source qui même une année comme 2003 a toujours coulé.

Cette même source alimente la maison de Monsieur ORSAL et moi-même. Comme vous le voyez, j'éleve des escargots et j'ai la chance pour l'instant d'avoir suffisamment d'eau pour mes escargots. Cette eau a un avantage, elle n'est pas polluée (les escargots ne supportent pas la pollution) et contrairement à l'eau du réseau elle n'est pas javellisée (les escargots n'aiment pas la javel).

Pour créer un emploi dans la carrière, doit-on en supprimer un dans la vallée ?

L'enquête d'eau a été faite à une période de grande sécheresse (automne 2015) ce qui a rendu plus difficile de recenser les sources qui ne coulait plus.

Dans le rapport il est mentionné qu'il y a deux nappes d'eau. Si un traçage de l'eau avait été effectué on saurait où se déverse ces nappes d'eau.

Suit la signature

Alain PRADALIER président de l'association « Les amis de Nadaillac »

Contrairement au rapport il y a bien des prélèvements d'eau.

En effet il y a 6 ans la commune de Coubisou a réparé la fontaine du village de Nadaillac. C'est une source qui sort en haut du village. Elle est située au bord du ruisseau. Comme beaucoup de ruisseau il y a une cavité souterraine qui provient de Galamans et qui alimente les maisons

Je suis surpris que la commune de Coubisou n'ait pas été interrogée.

Suit la signature

Eléments de Réponse :

Remarques sur les points d'eau : Cf. Observation n°9

Permanence du vendredi 10 juin 2016, clôture de l'enquête

Observation N° 7

Lettre déposée par Madame SCHMITT, et enregistrée sur le registre de l'enquête publique ce jour à 14h00.

Madame SCHMITT

Beaurivage

12500 Espalion

Le 09 juin 2016

Objet : Enquête publique extension carrière d'Alayrac

Monsieur le Commissaire-enquêteur

J'ai eu connaissance du projet d'extension de la carrière d'Alayrac, je suis exploitante agricole au lieu-dit Beaurivage, la colline d'Alayrac surplombe mon exploitation, se trouvant en droite ligne du hameau de La Garde.

Mon exploitation agricole est alimentée en eau potable par une source qui descend de ce plateau depuis toujours ; le tracé de cette source a été reconnu car lors de la réfection de la route Espalion-Estaing, il en a été tenu compte pour les travaux afin qu'elle soit préservée.

Plus de 70 bovins utilisent toute l'année cette eau, aussi bien l'hiver lorsqu'ils sont dans les bâtiments que l'été.

Ils ne peuvent boire à la rivière que très rarement car les lâchers d'eau du barrage Castelnau sont très irréguliers, le niveau d'eau est très bas, d'autant plus que la minoterie de Coudoustrines capte la plus grande partie de l'eau qui est déviée à gauche pour les turbines.

Cette source est donc indispensable au fonctionnement de l'exploitation qui comporte un salarié permanent, des salariés intermittents.

Je comprends que la carrière pour fonctionner a besoin de s'agrandir, de plus, j'apprécie Madame MAYRAND que je connais personnellement, je ne fais pas ces réserves dans le but de nuire.

Le calcaire du plateau d'Alayrac soumis à des tirs de mines risque de se fracturer et de provoquer de nouveaux chemins pour l'eau des nappes phréatiques qui sont répertoriées.

Il est primordial que ces sources ne soient pas déviées.

Je souhaite que des solutions soient trouvées, il n'est pas concevable que le développement d'une entreprise le soit au détriment des autres entreprises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signé : D SCHMITT

Eléments de Réponse :

Remarques sur les points d'eau : Cf. Observation n°9

Observation N°8

Lettre déposée par Monsieur Alain PRADALIER pour Madame le Maire de Coubissou, et enregistrée ce jour sur le registre d'enquête publique à 15h30.

Madame Bernadette AZEMAR

Maire de Coubissou

12190 Coubissou

À

Monsieur Jean ARRACHART

Commissaire-Enquêteur

Mairie

Place de la Résistance

12500 Espalion

Objet : Enquête publique

Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Au nom du Conseil Municipal qui a tenu débat étant amené à se prononcer sur le projet d'extension de la carrière GALIBERT et FILS située sur la commune d'Espalion, je vous mentionne les différents points qui ont été évoqués :

Hameau de Galamans :

Ce hameau limitrophe de la commune de la commune d'Espalion et proche du projet n'est pas alimenté par un réseau public d'eau potable.

- Il n'y a pas de réseau proche.

- L'alimentation en eau des maisons, des différents bâtiments agricoles et de plusieurs parcelles se fait par des sources privées dont beaucoup viennent du versant espalionnais concernés par l'agrandissement de la carrière.

Village de Nadaillac

- Une source abondante est présente dans le village. Cette source coule en toute saison, même en période de sécheresse. Son alimentation vient du bassin versant allant vers Galamans et sûrement de la partie de Coubissou mais aussi d'Espalion.

- Les villageois utilisent cette eau en plus du réseau public d'eau potable.

- Un héliiculteur se trouve dans ce périmètre et utilise cette eau qui est indispensable à son élevage en toute période et plus particulièrement en période chaude.

Dans le dossier soumis à l'enquête, aucune étude ou précision sur la prise en compte de ces sources n'est mentionnée.

Le Conseil s'interroge sur l'alimentation en eau de ces sources après les minages réalisés dans la carrière pour extraire la pierre.

La roche est un calcaire aquifère et un minage en surface et en profondeur peut créer des failles dans la roche très loin du point d'impact.

De plus l'eau étant utilisée pour la consommation humaine et animale, qu'en sera-t-il si les sources sont déviées ou si elles se trouvent polluées par l'exploitation de la carrière (boues, hydrocarbures, fuites de moteurs...)

Il serait donc souhaitable de réaliser, comme le dit le rapport de la DREAL, le traçage des eaux.

Le Conseil Municipal demande que le coût de la desserte en eau potable jusqu'à Galamans soit prise en charge par la SARL GALIBERT dans l'hypothèse où les sources seraient atteintes, polluées ou taries.

En espérant que ces observations retiennent votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signé : Le Maire Bernadette AZEMAR

Éléments de Réponse :

Remarques sur les points d'eau : Cf. Observation n°9

Observation N°9

Lettre déposée par Monsieur Alain PRADALIER pour l'association Les Amis de Nadaillac, et enregistrée ce jour sur le registre d'enquête publique à 15h30.

Association

Les Amis de Nadaillac

Chez Monsieur Francis GAILLAC

Nadaillac

12190 COUBISSOU

Nadaillac le 9 juin 2016

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Nous avons été informés par l'enquête publique qu'un projet d'extension de la carrière d'Alayrac était prévu ; d'une surface environ 5ha et d'une profondeur de 40m.

Elle est située sur le plateau d'Alayrac au-dessus du niveau de Galamans au bord duquel est installé le village de Nadaillac.

Ce versant alimente avec ses sources l'ensemble des exploitations agricoles et des maisons familiales en eau potable. Certaines de ces habitations ne sont pas desservies par le réseau collectif. La perte de ces sources entrainera la perte totale de l'usage de l'eau.

Ce projet d'agrandissement de la carrière met gravement en danger la vie quotidienne et le fonctionnement des exploitations agricoles dont plusieurs élevages : escargots, bovins allaitant de plus de 150 bêtes, de volailles.

Ces sources étant vitales pour la vie des familles du village, des aménagements avaient été réalisés (1962) pour mieux distribuer l'eau.

Nous nous opposons à l'extension de la carrière à cet emplacement.

Veuillez recevoir Monsieur le Commissaire Enquêteur nos respectueuses salutations

Liste des personnes qui ont signé par ordre alphabétique

Monsieur BELIERES André

Monsieur BELIERES François

Monsieur BESSOLES Denis

Monsieur DAUTEL Christophe

Madame ESPINASSE Elisabeth

Monsieur GAILLAC Francis

Monsieur GARDES Michel
Monsieur GINISTY André
Madame GUICHARD Catherine
Monsieur KOLIMASKI Léopold
Monsieur MAUREL Frederic
Monsieur MOLINIE Fernand
Madame ORSAL Delphine
Monsieur PRADALIER Alain
Monsieur RAMES Pierre
Monsieur ROQUELAURE Christian
Monsieur ROUILLAC Claude
Madame SCHMITT Danielle

L'enquête et le registre de recueil des observations ont été clos, par mes soins, le vendredi 10 juin 2016, à 17h00.

Éléments de Réponse :

L'étude hydrogéologique présentée dans le DDAE a été réalisée par le bureau d'études ANTEA GROUP, spécialisé dans ce domaine, et particulièrement M. Christophe SUBIAS, hydrogéologue. Les compléments suivants sont apportés :

Remarques sur les points d'eau :

Le relevé des points d'eau a en effet été réalisé en période d'étiage sévère, ce qui ne facilite pas le repérage (débit très faible voire nul). Nous avons pris soin de consulter les quelques habitants des hameaux quand cela a été possible.

Les remarques prouvent que nous sommes passés à côté plusieurs émergences notamment du côté de Galamans, dont une serait captée pour l'eau potable et pour un élevage d'escargots. Il est important de noter que tout captage en eau (potable ou agricole) doit être déclaré aux services sanitaires ou vétérinaires (ARS), ce qui ne semble pas être le cas. Ce captage n'a donc aucune existence réglementaire.

Nous avons replacé les quelques sources mentionnées par les habitants sur la carte topographique (voir page suivante).

Remarques sur le fonctionnement hydrogéologique

Le secteur dit de Bertolène-Alayrac est probablement constitué de 2 nappes d'eau souterraine :

- Une nappe dite perchée, dont les écoulements sont visibles dans la carrière et formant un lac permanent ;

- Une nappe plus « profonde » drainée par les sources à débits plus soutenus, et situées dans les vallées. L'écoulement des eaux va être fonction de la structure géologique (pendage des couches, présence de fractures) et du gradient hydraulique.

On peut donc imaginer que les eaux d'infiltration de la carrière (pluies, ruissellement) soient interceptées en partie par cette nappe perchée mais s'infiltrent de manière plus locale vers cette nappe plus profonde et ressorte à une ou plusieurs des sources identifiées dans la vallée du ruisseau de Galamans ou de Caussane.

Plusieurs doutes subsistent cependant :

- Quel est le rôle de la nappe perchée ? (dilution des infiltrations, effet retardateur). Dans tous les cas, il ne semble pas avoir été identifié d'anomalies visuelles particulières sur les sources (turbidité, pollution) y compris celle captée pour l'eau potable.

- Où vont les eaux de la carrière ? A ce stade et sans traçage hydrogéologique, il est difficile de le préciser pour plusieurs raisons :

- o La carrière est située à la limite topographique entre les deux versants. Donc les écoulements peuvent aussi bien aller à l'Est qu'à l'Ouest en fonction de l'endroit où on se trouve dans la carrière.

- o Les sources ne montrent pas de signature chimique permettant de statuer.

- Quel est le rôle de la grande faille située juste au sud de la carrière ? (voir trait noir sur la carte géologique). Il est probable qu'elle joue un rôle de barrière aux écoulements souterrains car plusieurs sources sont situées sur cette faille.

A ce stade des connaissances, il est donc difficile de statuer précisément sur le fonctionnement des écoulements souterrains provenant de la carrière.

Afin de lever ces incertitudes, un traçage hydrogéologique depuis les pertes identifiées sur la carrière et un suivi chimique simple au préalable des sources permettrait d'effectuer un état Zéro avant le début des travaux.

De plus, un suivi quantitatif des sources alentours, en période de hautes et basses eaux sera mis en place par l'exploitant afin de suivre les variations des eaux souterraines

Remarques sur la qualité des eaux souterraines

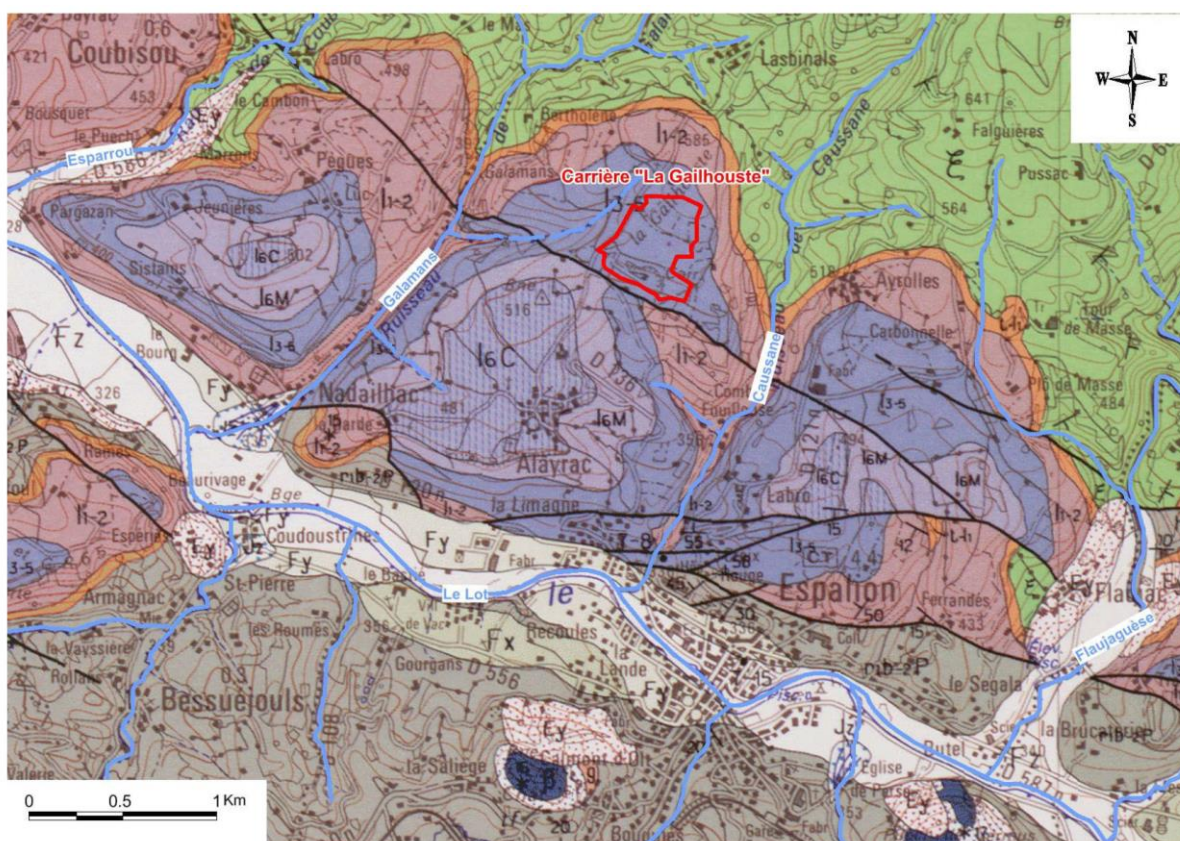
Les risques de pollution des eaux souterraines sur la carrière GALIBERT sont liés à la présence d'engins (hydrocarbure, huiles) et à la production de matières en suspension.

Les hydrocarbures et huiles sont présents en très faible quantité et stockés conformément à la réglementation (rétentions...). Les engins de chantier sont régulièrement entretenus.

Les matières en suspensions produites par les activités d'extractions et la circulation des engins sont rapidement captées par les couches superficielles du sol.

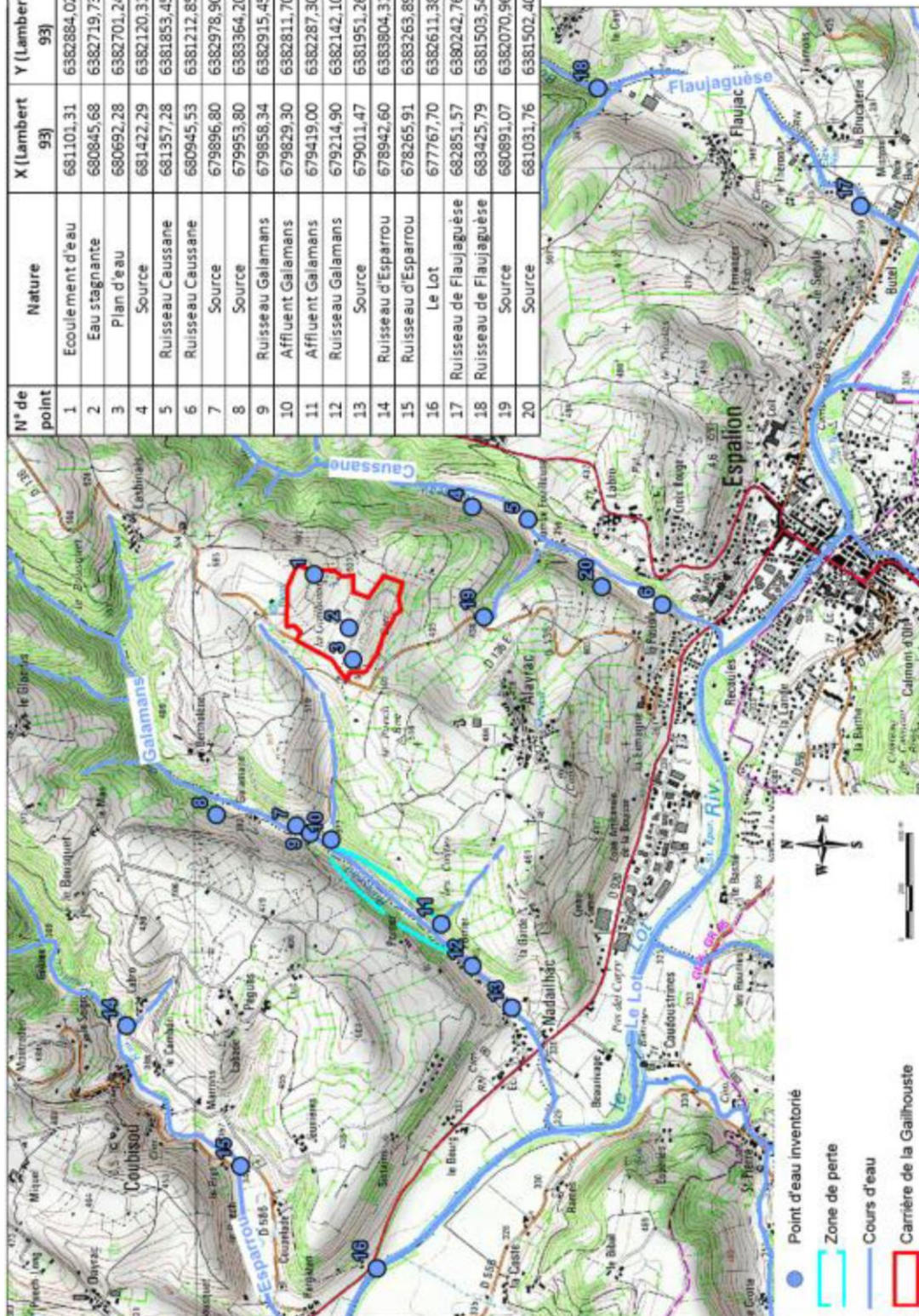
A ce jour, l'exploitation GALIBERT n'a causé aucune pollution des eaux.

A titre de comparaison, la circulation sur les axes routiers par des véhicules légers ou poids lourds (hydrocarbures, huiles) ou les pratiques agricoles (phytosanitaires, engrais) présentent un risque de pollution des eaux superficielles et souterraines bien supérieur à une exploitation de carrière.



Carte géologique du secteur d'Alayrac

N° de point	Nature	X (Lambert 93)	Y (Lambert 93)	Altitude (m NGF)	Conductivité (µS/cm)	Débit (l/s)
1	Ecoulement d'eau	681101,31	6382864,02	530	1400	= 0
2	Eau stagnante	680845,68	6382719,73	515	1393	-
3	Plan d'eau	680692,28	6382701,24	500	1242	-
4	Source	681422,29	6382120,31	390	220	0,2
5	Ruisseau Caussane	681357,28	6381853,45	365	220	0,2
6	Ruisseau Caussane	680945,53	6381212,85	345	237	1
7	Source	679896,80	6382978,90	385	-	-
8	Source	679953,80	6383364,20	415	-	-
9	Ruisseau Galamans	679858,34	6382915,45	380	186	1
10	Affluent Galamans	679829,30	6382811,70	375	Sec	0
11	Affluent Galamans	679419,00	6382287,30	360	Sec	0
12	Ruisseau Galamans	679214,90	6382142,10	350	Sec	0
13	Source	679011,47	6381951,26	340	388	5
14	Ruisseau d'Esparrou	678942,60	6383804,31	370	72	> 5
15	Ruisseau d'Esparrou	678265,91	6383263,89	345	94	> 5
16	Le Lot	677767,70	6382611,38	325	255	22 000
17	Ruisseau de Flaujac	682851,57	6380242,76	360	68	40
18	Ruisseau de Flaujac	683425,79	6381503,54	340	66	30
19	Source	680891,07	6382070,96	430	Sec	0
20	Source	681031,76	6381502,40	375	Sec	0



Localisation des points d'eau dans le secteur d'étude